



REGION JUJITSU 2018

Expression Technique et Animation Combat

Le DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018

210 rue de coulevreux. dojo municipal.
45200 AMILLY.



Responsable : DELORIS Laetitia (laetitiadeloris@yahoo.fr)

DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

- 9H : inscription duo expression technique (laetitiadeloris@yahoo.fr)
- 9H30 : pesée catégories poussins, benjamins, minimes (inscription extranet)
- 10H30 : pesée catégories cadets, juniors, seniors (inscription extranet)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Présentation du passeport sportif en règle
(Licence FFJudo et certificat médical à jour)

Protections pieds et poings de couleur bleue et rouge obligatoires

Inscriptions avant le 01 décembre 2018

EXPRESSION TECHNIQUE : Règlement fédéral

FORMULE DE COMPETITION :

En poule ou en tableau suivant le nombre de participants. Identique au règlement fédéral.

REGLEMENT COMBAT EN INDIVIDUEL :

CATEGORIES JUNIORS SENIORS (2001 et avant)

(IJJF FIGHTING SYSTEM)

Règlement actuel de la Fédération International de Jujitsu (IJJF), disponible sur le recueil des textes officiels de la FFJDA.

Les participants devront être en possession du passeport Fédéral, Certificat médical de la saison 2018-2019 et de la licence de l'année en cours.

Engagement ouvert à partir de la **ceinture verte minimum**.

CATEGORIES DE POIDS :

- **Féminines** : -49kg / -55kg / -62kg / -70kg / +70kg.
- **Masculins** : -56kg / -62kg / -69kg / -77kg / -85kg / -94kg / +94kg

INSCRIPTION SUR EXTRANET

CATEGORIES CADETS (2004/2003/2002)

REGLES :

Règlement actuel de la Fédération International de Jujitsu (IJJF), disponible sur le recueil des textes officiels de la FFJDA.

INSCRIPTION SUR EXTRANET

CATEGORIES DE POIDS :

- **Féminines** : -40kg / -44kg / -48kg / -52kg / -57kg / -62kg / -70kg / +70kg.
- **Masculins** : -46kg / -50kg / -55kg / -60kg / -66kg / -73kg / -81kg / +81kg.

CATEGORIES MINIMES (2006/2005)

Les participants devront être en possession du passeport Fédéral, Certificat médical de la saison 2018-2019 et de la licence de l'année en cours.

Engagement ouvert à partir de la **ceinture jaune minimum**.

INSCRIPTION SUR EXTRANET

CATEGORIES DE POIDS :

- **Féminines** : -36kg / -40kg / -44kg / -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / -70kg / +70kg.
- **Masculins** : -34kg / -38kg / -42kg / -46kg / -50kg / -55kg / -60kg / -66kg / -73kg / +73kg.

ARBITRAGE :

Toutes règles non spécifiées dans le règlement spécial éducatif si dessous sont identiques aux règlements sportifs de la J.J.I.F.

a) Partie 1 : les atemis pied/poing (ATEMIS WAZA) :

Tous les atemis sont directs ou circulaires du niveau de la ceinture au cou. Tout atemi « main » à la tête et au visage seront à effectuer main ouverte. En cas de poing fermé, le combattant sera sanctionné directement par un CHUI.

Les atemis pied à la tête ou au visage sont valorisés « si et seulement s'ils » sont parfaitement contrôlés.

Tout atemi contrôlé, sans blocage de la part du combattant adverse, sera valorisé par IPPON s'il s'arrête à moins de 10 cm du combattant adverse.

Tout atemi contrôlé, mais jugé trop appuyé par l'arbitre ne sera pas valorisé et sera sanctionné d'un SHIDO s'il est au corps et d'un CHUI s'il est à la tête.

b) Partie 2 : les projections et amenées au sol (NAGE WAZA) :

Après une saisie, les attaques « à une main » (IPPON SEOI NAGE, KOSHI GURUMA...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou d'UKE (MATTE immédiat dans les cas inverses). Le positionnement en garde haute est autorisé.

L'arbitre doit annoncer rapidement « MATTE » quand les 2 combattants sont au corps à corps et qu'il n'y a pas de résultat immédiat (2 à 3 secondes) => "prise de l'ours" interdite même mains non jointes.

Les mains au pantalon sont autorisées.

Formes techniques : SUTEMI, MAKIKOMI et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol sont autorisées. Ils seront valorisés s'il y a contrôle. KAMI BAZANI est interdit et amènera à une sanction immédiate de HANSOKUMAKE.

c) Partie 3 : les immobilisations (NE WAZA avec seulement les OSAE WAZA) :

Seul les OSAEKOMI sur le dos et le ventre sont comptés selon le règlement F.F.I.J.

Un OSAE KOMI peut être déclenché lorsque les épaules du combattant adverse sont contrôlées sous la forme de JUJI GATAME mais sans volonté de TORI de tendre le bras d'UKE.

Interdiction des clés sur toutes les articulations et des étranglements. (Toute tentative de soumission sera sanctionnée d'un HANSOKUMAKE)

d) Pénalités :

Selon le règlement de la F.F.I.J.

e) Intervention de l'arbitre :

L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat).

MATERIEL :

Selon règlement de la J.J.I.F. excepté le point « e » de l'article 6 :
coquille et protège-dents sont obligatoires.

CATEGORIES BENJAMIN (E) S (2008/2007)

Les participants devront être en possession du passeport Fédéral, Certificat médical la saison 2018-2019 et de la licence de l'année en cours.

Engagement ouvert à partir de la **ceinture jaune minimum**

INSCRIPTION SUR EXTRANET

CATEGORIES DE POIDS :

Groupes morphologiques

ARBITRAGE :

Toutes règles non spécifiées dans le règlement spécial éducatif ci dessous sont identiques aux règlements sportifs de la J.J.I.F.

a) Partie 1 : les atemis pied/poing (ATEMIS WAZA) :

Tous les atemis sont directs ou circulaires du niveau de la ceinture au cou. Tout atemi à la tête et visage sont interdits et sont sanctionnés directement par un CHUI.

Tout atemi contrôlé, sans blocage de la part du combattant adverse, sera valorisé par IPPON s'il s'arrête à moins de 10 cm du combattant adverse.

Tout atemi contrôlé, mais jugé trop appuyé par l'arbitre ne sera pas valorisé et sera sanctionné d'un SHIDO.

b) Partie 2 : les projections et amenées au sol (NAGE WAZA) :

Après une saisie, les attaques « à une main » (IPPON SEOI NAGE, KOSHI GURUMA...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou d'UKE (MATTE immédiat dans les cas inverses). Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier UKE).

Toute saisie encerclant la tête engendra un MATTE de la part de l'arbitre. Les mains saisies au revers ne doivent pas dépasser la clavicule du combattant adverse.

Les MAKIKOMI sont autorisés à partir du moment où la tête de UKE n'est pas encerclée.

Les attaques directes dans les jambes sont interdites (MOROTE GARI, ...), seule une main au pantalon est autorisée (forme TANI OTOSHI, KUBIZU GAESHI, ...)

Les blocages de jambes (ex : sur un MAWAISHI GERI) puis saisie du pantalon dans le but de projeter (ex : O UCHI GARI) sont autorisés et

valorisés à partir du moment où celui qui projette avec une main en saisie pour contrôler sa projection.

Formes techniques : Interdiction des SUTEMI, et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol.

c) **Partie 3 : les immobilisations (NE WAZA avec seulement les OSAE WAZA) :**

Seuls les OSAE KOMI sur le dos et le ventre sont comptés selon le règlement F.F.I.J.

Interdiction des clés sur toutes les articulations et des étranglements. (Toute tentative de soumission sera sanctionnée d'un HANSOKUMAKE).

d) **Pénalités :**

Selon le règlement de la F.F.I.J.

e) **Intervention de l'arbitre :**

L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat).

MATERIEL :

Selon règlement de la J.J.I.F. excepté le point « e » de l'article 6 : **coquille et protège-dents sont obligatoires.**

CATEGORIES POUSSIN (E) S (2010/2009)

Les participants devront être en possession du passeport Fédéral, Certificat médical la saison 2018-2019 et de la licence de l'année en cours.

Engagement ouvert à partir de la **ceinture blanche-jaune minimum**

INSCRIPTION SUR EXTRANET

CATEGORIES DE POIDS :

Groupes morphologiques

ARBITRAGE :

Toutes règles non spécifiées dans le règlement spécial éducatif si dessous sont identiques aux règlements sportifs de la J.J.I.F.

f) **Partie 1 : les atemis pied/poing (ATEMIS WAZA) :**

Tous les atemis sont directs ou circulaires du niveau de la ceinture au cou. Tout atemi à la tête et visage sont interdits et sont sanctionnés directement par un CHUI.

Tout atemi contrôlé, sans blocage de la part du combattant adverse, sera valorisé par IPPON s'il s'arrête à moins de 10 cm du combattant adverse.

Tout atemi contrôlé, mais jugé trop appuyé par l'arbitre ne sera pas valorisé et sera sanctionné d'un SHIDO.

g) Partie 2 : les projections et amenées au sol (NAGE WAZA) :

Après une saisie, les attaques « à une main » (IPPON SEOI NAGE, KOSHI GURUMA...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou d'UKE (MATTE immédiat dans les cas UKE inverses). Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier UKE).

Toute saisie encerclant la tête engendra un MATTE de la part de l'arbitre. Les mains saisies au revers ne doivent pas dépasser la clavicule du combattant adverse.

Les MAKIKOMI sont autorisés à partir du moment où la tête de UKE n'est pas encerclée.

Les attaques directes dans les jambes sont interdites (MOROTE GARI, ...), seule une main au pantalon est autorisée (forme TANI OTOSHI, KUBIZU GAESHI, ...)

Les blocages de jambes (ex : sur un MAWAISHI GERI) puis saisie du pantalon dans le but de projeter (ex : O UCHI GARI) sont autorisés et valorisés à partir du moment où celui qui projette avec une main en saisie pour contrôler sa projection.

Formes techniques : Interdiction des SUTEMI, et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol.

h) Partie 3 : les immobilisations (NE WAZA avec seulement les OSAE WAZA) :

Seuls les OSAE KOMI sur le dos et le ventre sont comptés selon le règlement F.F.I.J.

Interdiction des clés sur toutes les articulations et des étranglements. (Toute tentative de soumission sera sanctionnée d'un HANSOKUMAKE).

i) Pénalités :

Selon le règlement de la F.F.I.J.

j) Intervention de l'arbitre :

L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat).

MATERIEL :

Selon règlement de la J.J.I.F. excepté le point « e » de l'article 6 : coquille et protège-dents sont obligatoires.

JUJIT SU